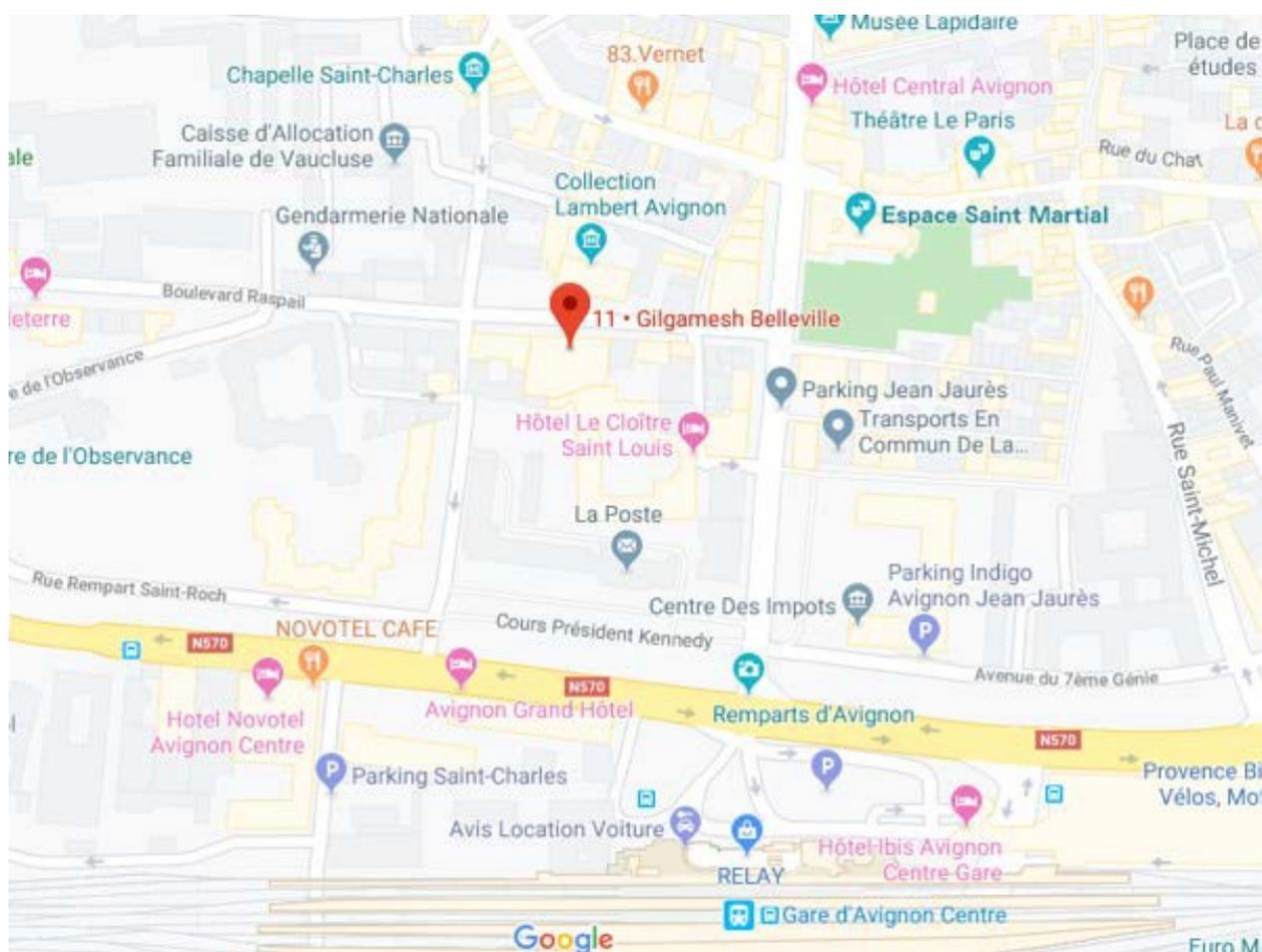


FICHE TECHNIQUE • Salle 1





Adresse :

11 boulevard Raspail - 84000 AVIGNON (près du cloître St Louis)

Contact technique :

Fred Tanari

Régisseur général

06 89 05 02 31

fred.tanari@11avignon.com

I • La salle 1

- Scène à plat, au 1er étage du bâtiment avec monte-charge
- Jauge : 220 places
- Ouverture : 10 m
- Profondeur : 9 m
- Ouverture mur à mur : 18 m
- Hauteur sous gril : 5 m
- Boite noire complète dite à « à l'italienne »
- Rideau de fond noir, ouverture au centre
- Circulation derrière rideau de fond : 0,5m et à jardin entrée à cour uniquement sur deuxième rue et fond de scène
- Stockage décor : 40m² partagé entre les 8 compagnies programmées
- Accès décor 170x200 maximum

• **Structure**

- Un pont de face en 400 carrés de 12m placés à 5m du proscenium
- Gril : structure en 40 carrés de 7m de large par 9,60m avec 3 traverses de triangulées de face au lointain
- Ajout de tubes en 50 possible selon plan au gril au-dessus de la scène avec tubes de descente en 50, à cour et à jardin servant de structure d'accroche latérale et de pendrillons

• **Équipement lumière**

Toutes les lignes des gradateurs au grill sont fournies

- 40 circuits de 2,3kw.
- DMX 5 points plus spliter 4 in 4 out
- Console lumière congo kid

• **Système de sonorisation**

- Midas M 32 / DL 32 au plateau
- Face satellite ZEC avec sub en adéquation avec les dimensions de la salle

- 2 retours sur pied mobile de type PS10

• **Sécurité**

Effet de feu : Cigarettes, artifices, flammes doivent être signalés au préalable.

Un dossier technique devra être remis à la direction. Il mentionnera notamment :

- le type, la catégorie de l'effet
- la durée, la localisation sur scène
- les homologations et les PM de classement au feu.

Ce dossier devra nous être adressé au minimum 45 jours avant votre arrivée afin qu'il soit soumis à une commission de sécurité si besoin.

Effet de fumée : Des essais seront systématiquement effectués.

Travail en hauteur à plus de 3m (vol, pont de singe etc.) : conformément au code du travail et à sa réglementation, les artistes sont soumis à la même réglementation que les techniciens, aussi doivent-ils posséder un équipement de protection individuel homologué contre les chutes.

Son, diffusion amplifiée : Afin de préserver la qualité et le confort d'écoute, la puissance sonore devra être adaptée à la salle. Le niveau d'amplification sonore ne peut dépasser les normes fixées par la réglementation en vigueur.

Décors : Les décors doivent être en matériaux M1 ou classés B-s2, d0.

• **Loges**

Vous trouverez une loge climatisée et équipée de miroirs, chaises, coiffeuses, divers rangements, étagères et portants, sanitaires avec douche.

III • Plans de la salle 1

1 - plan de masse

2 - pont (vue de face plateau)

3 - pont au dessus gradin (vue de face gradin)

